



Des paniers solidaires pour lutter contre la précarité alimentaire

Ce sont des communes de l'ouest parisien plutôt huppé, et pourtant, contrairement aux apparences, la pauvreté s'installe aussi à Bailly, Noisy-le-Roi, Saint-Norm-la-Bretèche et Rennevillain.

Avec les municipalités, les CCAS, une dizaine d'associations partenaires, Entraide Logement, association basée à Bailly-Noisy, vient de créer une épicerie sociale, baptisée Les Paniers solidaires.

Deux repas hebdomadaires

« A Bailly, 30 familles sont en très grande difficulté », note Jacques Alexis, maire (DVD) de Bailly.

Un élu qui cherche à identifier les familles qui ne se déclarent pas. « Il pourrait y avoir le double de ces foyers qui nécessitent une prise en charge sociale accrue, notamment alimentaire », ajoute l'élu.

Les Paniers solidaires ont distribué leurs premières denrées le 21 janvier. « Nous sommes installés dans un local du Syndicat intercommunal Bailly-Noisy, chemin du Cornouiller », indique Bernard Lapiéd, président d'Entraide Logement.

L'éligibilité des bénéficiaires et la durée de l'aide sont obligatoirement validées par un travailleur social.

Si une trentaine de familles sont déjà inscrites, issues des quatre villes concernées, dont 10 % d'étudiants, les Paniers solidaires s'attendent à voir leur nombre doubler dans les prochaines semaines.

Une soixantaine de bénévoles participent à l'opération. Il s'agit d'assurer la collecte et les achats, dans les magasins partenaires, sur le marché, auprès d'agriculteurs locaux, d'associations contributrices, Croix-Rouge, Lions Club, la Banque alimentaire.

Pas gratuits

« Il faut gérer le stock, dans les règles sanitaires les plus strictes, composer les paniers, accueillir les bénéficiaires. La gestion et la comptabilité sont portées par Entraide Logement », ajoute Bernard Lapiéd.

Complets, avec fruits et légumes frais, les paniers assurent deux petits-déjeuners et deux repas pour une famille.

Ils ne sont pour autant pas gratuits, puisqu'une participation est demandée aux bénéficiaires, 3,50 € pour une personne seule, 5,5 € pour une famille + 2 € par enfant. Des produits d'hygiène sont vendus en complément, 10 % de leur prix public.

« C'est une opération permise par le tissu associatif très dense dans nos communes. C'est un accompagnement



Bernard Lapiéd (4e à g.), coordonne le travail des mairies et associatifs.

complémentaire de celui porté par les CCAS, qui répond à un réel besoin. Il était temps

d'organiser un tel dispositif », souligne Patrick Koeberlé,

adjoint au maire de Noisy-le-Roi,

Emmanuel Fèvre